

## COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

### Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 26 juin 2017

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 12

Etaient présents Rémy LEHMANN, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Malou OBERLE

Absent excusé Pierre LOTZ, Pierre VOLKRINGER, Franceline FISCHER

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 juin 2017 avec comme ordre du jour :

- 2017-025. Procès-verbal du 15 mai 2017 – Approbation
- 2017-026. Présentation : Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 2017-027. Demande de subvention de l'association « Le Bonheur est dans le Pré »

#### DIVERS

<b>2017-025. Procès-verbal du 15 mai 2017 - Approbation</b>
---

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

<b>2017-026. Présentation : Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable</b>
---

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, périmètre de Saverne-Marmoutier, établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

<b>2017-027. Demande de subvention de l'association LE BONHEUR EST DANS LE PRE</b>
--

*M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association LE BONHEUR EST DANS LE PRE, dont le siège se situe à Marmoutier, sollicite une participation financière exceptionnelle de la commune dans le cadre du Forum Patrimoine d'Avenir, qui s'est tenu les 3 et 23 juin 2017 à Thal-Marmoutier, et ayant pour thématique « Comment pérenniser ensemble la biodiversité de nos vergers ? ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 300.00 € (trois cents €uros) à l'association **LE BONHEUR EST DANS LE PRE**
- que cette subvention sera imputée au compte 6574 « Subventions » dont les crédits disponibles sont suffisants
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

## DIVERS

- Visite de M. le Sous-Préfet le mercredi 9 août 2017 à 9h30.
- La commune prévoit l'acquisition d'un pont pour faciliter le passage du fossé se situant au niveau de l'aire de jeux.
- Le coût de l'aménagement de la noue pour accéder aux propriétés privées vendues Rue des Bergers est à la charge des acquéreurs.  
Afin d'effectuer des travaux sur le domaine public de la commune, ces derniers devront effectuer une demande auprès de la mairie.

**Le présent rapport comportant les points 2017-025 à 2017-027 est signé par tous les Membres présents :**

<b>DISTEL Jean-Claude</b>		<b>LEHMANN Rémy</b>	
<b>WEISS Aline</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	<b>Jean-Marie ZUBER</b>	<b>SCHNEIDER Olivier</b>
<b>HOFF Vincent</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>FISCHER Elisabeth</b>	<b>LAQUIT Nathalie</b>
<b>SCHAEFER Gilberte</b>		<b>OBERLE Malou</b>	
<b>Affichage le 10 juillet 2017</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 10 juillet 2017</b>	